

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



A Mesdames et Messieurs les
membres du Conseil national

Berne, le 25 novembre 2013

Exportations de matériel de guerre

Mesdames, Messieurs,

Jeudi prochain vous allez vous prononcer sur la Motion 13.3662 « Mettre un terme à la discrimination de l'industrie d'armement », qui réclame une modification de l'article 5 al. 2 de l'Ordonnance sur le matériel de guerre dans le but d'alléger les conditions auxquelles il peut être exporté.

Les modifications proposées constituent une volte-face vis à vis de la ligne adoptée ces dernières années par la Suisse, qui cherche à assurer une cohérence entre la politique d'exportation d'armes et la politique extérieure des droits humains. C'est ainsi qu'en 2001 a été introduit dans l'ordonnance l'obligation de prendre en compte la situation des droits humains dans les pays de destination des exportations.

Ce changement de direction est motivé par le danger que l'industrie suisse de l'armement soit préteritiée dans sa concurrence avec celles d'autres pays et que sa « survie » soit menacée.

Après la publication ce weekend de nouveaux chiffres mettant en évidence la réelle ampleur du commerce de l'armement nous posons à nouveau la question : **la « survie » de l'industrie suisse de l'armement est-elle à ce point remise en question pour que les intérêts de cette branche passent avant la survie et le respect des droits humains de milliers d'homme de femmes et d'enfants et avant la réputation de défenseuse des droits humains de la Suisse?**

Aujourd'hui des biens militaires sont déjà exportés – dans une ampleur largement supérieure à ce à quoi l'on pouvait s'attendre – vers des pays qui violent les droits humains. Seule une petite partie de ces exportations, le matériel de guerre au sens étroit du terme, reste encore soumise aux conditions sévères de l'ordonnance sur le matériel de guerre.

Faut-il maintenant, au nom de la survie de l'industrie suisse d'armement, que des armes, des chars d'assaut et des munitions soient exportées vers des pays comme le Pakistan au risque d'être détournées

ensuite au profit de groupes terroristes ou en Arabie saoudite, pays qui viole massivement les droits humains ?

Est-ce que la Suisse, qui l'an dernier s'est engagée avec succès pour qu'aboutissent les négociations sur un Traité sur le commerce des armes fort, fasse aujourd'hui volte-face et s'oppose à la tendance mondiale à un contrôle plus strict des transferts internationaux d'armes ?

Au nom des droits humains, au nom de la cohérence de la politique suisse pour leur promotion et leur protection nous vous recommandons vivement de renoncer aux modifications proposées et à rejeter la motion 13.3662.

Avec nos meilleures salutations



Manon Schick
Directrice générale